

**CAPACITE D'ACCUEIL GLOBALE RECTIFICATIVE EN 2^{ème} ANNEE MMOP
ANNEE UNIVERSITAIRE 2023/2024**

Conformément à la réforme des études de santé, le *numerus clausus* a été supprimé et remplacé par un *numerus apertus*.

Le nombre d'étudiants admis dans chaque filière de santé est déterminé en fonction de la capacité d'accueil de l'Université et des Universités et Ecoles partenaires en accord avec l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Le nombre d'étudiants autorisés à poursuivre leurs études dans les filières suivantes à la rentrée universitaire **2024-2025** est :

MEDECINE.....	235
PHARMACIE.....	56
ODONTOLOGIE.....	16
MAÏËUTIQUE.....	10

Pour la filière Kinésithérapie

Le nombre d'étudiants autorisés à poursuivre leurs études à la rentrée universitaire **2024-2025** est :

KINESITHERAPIE.....**120**

Ecoles publiques :

ENKRE à Saint Maurice	14
IFMK de l'APHP.....	8
IUK (IUT Santé Fontainebleau).....	26

Ecoles privées :

CEERRF.....	6
IFMK ASSAS.....	25
EKP ADERF.....	25
IFMK-EF Meaux.....	6
IFMK-EFOM	10

Le Doyen de la Faculté de Santé
Pierre WOLKENSTEIN

